



## **CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE LA DÉFENSE - DUPUIS**

Association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

affiliée à la FCD sous le n° 225- 10 T

N° SIRET : 403 344 880 00014

N° SIREN : 403 344 880

Code APE : 9312Z

Siège social : Caserne chef de bataillon Dupuis - BP 386 Pierrefonds  
97457 ST PIERRE CEDEX

Tel : 02 62 93 58 82 / 06 92 67 51 14 / Fax : 02 62 93 59 35

Mail : [bureau.csa2d@gmail.com](mailto:bureau.csa2d@gmail.com)

Pierrefonds, le 15 juin 2023

N° 67 /FCD/CSA2D/PDT

### **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 6 JUIN 2023**

L'an 2023, le 6 juin à 11H00, les membres de l'association CSA2D (Club Sportif et Artistique de la Défense Dupuis) déclarée à la sous-préfecture de Saint-Pierre, sous le numéro W9R2000464 se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire (AGO) à Pierrefonds « Salle EUROPA » caserne CBA DUPUIS.

Les convocations écrites ont été faites régulièrement par le comité directeur conformément à l'article 21 des statuts.

L'assemblée est présidée par M. Yann LE GALL président du CSA2D, assisté de Sophie VÉLIA secrétaire de séance et Dorothée LE GALL secrétaire.

Le quorum est atteint avec une représentativité de 29 membres présents et par 216 procurations soient 245 voix pour un effectif de 472 membres adhérents âgés de 18 ans à la date de l'assemblée, inscrits et remplissant les conditions pour la participation au vote.

Conformément aux statuts et par conséquence, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### **Etat des présents, des procurations et contrôle du quorum**

- 1. Rapport moral du président.**
- 2. Indicateurs du CSA2D.**
- 3. Rapport financier par la trésorière / vote du quitus.**
- 4. Budget de fonctionnement du bureau 2023-2024 et tarifs inscriptions au CSA2D.**
- 5. Présentation des sections 2023-2024 et des tarifs.**
- 6. Fonctionnement des activités aquatiques (planning).**
- 7. Point de situation sur le site internet et Facebook.**
- 8. Election du comité directeur saison 2023-2024.**
- 9. Questions diverses de l'assemblée.**
- 10. Mot de clôture.**

##### **Allocution de bienvenue du président**

Le président ouvre la séance et a tenu à remercier tous les membres présents (et représentés) d'assister à cette assemblée générale ordinaire qui se tient conformément aux principes des associations de loi de 1901.

Il fait un bref rappel sur l'objectif de l'AG (statuts et règlement intérieur) et nous lit l'ordre du jour.

## 1. Rapport moral du président

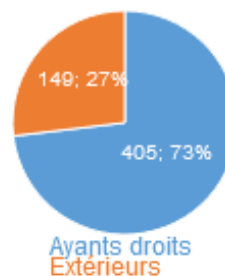
Le président prend la parole afin de faire part de son appréciation générale du CSA2D sur l'année qui s'est déroulée :

- ❖ Une source de convivialité en garnison sud pour les retraités, les personnels civils mais surtout parce qu'elle participe pleinement à la condition du personnel des Armées et de leurs familles.
- ❖ Un travail de bénévoles dévoués et rigoureux (sécurité, budget...).
- ❖ Un comité directeur impliqué, répondant présent à chaque convocation de réunion et prise de décision.
- ❖ Des responsables de section actifs et indispensables (bénévolat et volontariat).
- ❖ Une bonne circulation de l'information au sein du Codir et des responsables de sections. Un dialogue établi (adresses mail).
- ❖ Création d'une nouvelle section CANICROSS.
- ❖ Des infrastructures rénovées et en cours de rénovation (réfection de la villa CSA2D (toiture, terrasse financement par budget MINARM), piscine du parc des Casernes (achat de peinture et remise en état).
- ❖ Des subventions accordées par la FCD (couture, XFIT...).
- ❖ Des stages prises en compte par la FCD (plongée, trail).

## 2. Indicateurs du CSA2D

En date du 6 juin 2023, nous comptons (dont 8 membres du Comité Directeur) :

2022-2023                    554 licenciés / 784 adhérents



En comparaison sur les 2 années antérieurs :

2020-2021                    990 licenciés / 1217 adhérents

2021-2022                    613 licenciés / 843 adhérents

On note une baisse des effectifs par rapport aux années précédentes due principalement aux effets Post-COVID, mais notre CSA reste toujours sur la même dynamique avec un volume d'adhérents absorbable eu égard à l'encadrement et aux matériels.

Ces chiffres sont extraits depuis le site de la FCD – gestion des licences (SYGELIC).

Répartitions des 23 sections actives :

ACTIVITÉS AQUATIQUES	<b>238</b>
BRICOLAGE	<b>08</b>
CANICROSS	<b>04</b>
CLUB ENFANTS	<b>15</b>
COUTURE	<b>17</b>
CROSS TRAINING FORCE	<b>47</b>
DÉCOUVERTE DE ILE	<b>37</b>
ENCADREMENT	<b>03</b>
GOLF	<b>09</b>
MUSCUALTION	<b>20</b>
PARACHUTISME	<b>21</b>
PEINTURE DESSIN	<b>11</b>

PEINTURE SUR PORCELAINES	<b>05</b>
PÉTANQUE	<b>23</b>
PLONGÉE	<b>87</b>
RANDONNÉE EN MONTAGNE	<b>18</b>
SABLE COLORÉ	<b>16</b>
SELF DÉFENSE	<b>06</b>
SORTIE COHÉSION	<b>04</b>
TENNIS	<b>08</b>
TIR	<b>98</b>
TRAIL	<b>53</b>
TRIATHLON	<b>27</b>

### Bilan administratif du secrétariat du CSA2D :

- **62** notes d'activités diffusées en 2022-2023,
- **4** réunions formelles du comité directeur au travers desquelles de nombreux bilans, points de situations intermédiaires et échanges entre membres du comité directeur et responsables de section ont été effectués.
- Permanence, une fois par semaine de septembre à Juin.
- **410** chèques traités et déposés au 04/06 + 1 à 2 pages/mois pour le suivi des espèces.
- **2** versements espèces sur le compte bancaire.
- **114** factures traitées au 04/06.

### Programme prévisionnel des futurs échéances (\* date à reconfirmer) :

<u>1<sup>er</sup> juillet 2023</u>	Début inscription militaires affectés en 2023 aux FAZSOI.
<u>Lundi 14 août 2023</u>	Propositions de Règlements Intérieurs des sections au Président
<u>Mardi 22 août 2023 (*)</u>	Réunion du comité directeur n°1
<u>Mercredi 30 août 2023 (*)</u>	<u>Réunion des responsables sections CSA2D</u>
<u>Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 (*)</u>	Début saison FCD 2023-2024
<u>Samedi 2 septembre 2023 (*)</u>	<u>Demi-journée de lancement inscriptions CSA2D au Parc des Casernes</u>
<u>Juin 2024 (1<sup>e</sup> quinzaine)</u>	Assemblée Générale ordinaire Soirée de clôture
<u>31 août 2024</u>	Fin saison FCD 2023-2024

Nous comptons 4 membres d'honneur (prévu dans les statuts du CSA2D) :

- Pierre DEMONT (chef de corps 2<sup>e</sup> RPIMa – 2014 – 2016)
- Fabrice MURAT (chef de corps 2<sup>e</sup> RPIMa – 2016 – 2018)
- Daniel BRUNET (chef de corps 2<sup>e</sup> RPIMa – 2018 – 2020)
- Geoffroy RONDET (chef de corps 2<sup>e</sup> RPIMa – 2020-2022)

### **3. Rapport financier par la trésorière / vote du quitus**

Présentation à l'assemblée de l'attestation du bilan financier de 2021-2022 réalisé par Bourbon Compta qui est consultable à la permanence du club.

Le compte de résultat sur la saison 2021-2022 présente un résultat net comptable positif.

Le rapport financier au 31 août 2022 est validé à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention

**Il est à noter le travail rigoureux et l'investissement personnel de notre trésorière Fernande pour la gestion du budget du club.**

# Attestation

Dans le cadre de la mission de **Présentation des Comptes Annuels** de l'entreprise **Association CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DE LA DEFENSE DUPUIS**, pour l'exercice du **01/09/2021** au **31/08/2022**, et conformément aux termes de ma lettre de mission et à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux, qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du bilan :</b>	<b>103 971 euros</b>
<b>Chiffre d'affaires :</b>	<b>60 052 euros</b>
<b>Résultat net comptable :</b>	<b>75 euros</b>

Fait à Sainte Clotilde  
Le 06/03/2023

L'Expert Comptable

**Patrice TRAG**



Présentation du bilan point de situation à la date de l'assemblée :

Soldes par section	CREDIT	DÉBIT	SOLDE	
BUREAU CSA2D	30 066,02 €	28 256,20 €	1 809,82 €	
FOND D'INTERVENTION (Livret A)	31 656,62 €	- €	31 656,62 €	
CAISSE ESPECES	9 028,57 €	7 723,65 €	1 304,92 €	Solde CSA2d
1- SECTION ACTIVITES AQUATIQUES	3 573,68 €	1 730,63 €	1 843,05 €	<b>33 466,44€</b>
2- SECTION BRICOLAGE	173,58 €	25,50 €	148,08 €	
3- SECTION CANICROSS	20,00 €	4,00 €	16,00 €	
4- SECTION CLUB ENFANTS	1 702,34 €	101,29 €	1 601,05 €	
5- SECTION COURSE EN MONTAGNE	2 364,17 €	177,12 €	2 187,05 €	
6- SECTION COUTURE	1 876,10 €	1 650,24 €	225,86 €	
7- SECTION Cross Training Force	9 524,26 €	1 597,00 €	7 927,26 €	
8- SECTION DEC. DE L'ILE	507,40 €	380,60 €	126,80 €	
9- SECTION ENCADREMENT	145,58 €	143,00 €	2,58 €	
10- SECTION FOOTBALL	1 248,82 €	50,00 €	1 198,82 €	
11- SECTION GOLF	253,00 €	234,00 €	19,00 €	
12 - SECTION MUSCULATION	425,00 €	20,00 €	405,00 €	
13- SECTION PARACHUTISME	9 313,37 €	3 144,62 €	6 168,75 €	
14- SECTION PEINTURE / DESSIN	968,07 €	439,90 €	528,17 €	
15- SECTION PEINTURE/PORCELAINE	172,06 €	5,00 €	167,06 €	
16- SECTION PETANQUE	168,00 €	40,50 €	127,50 €	
17- SECTION PLONGÉE	30 000,76 €	25 701,94 €	4 298,82 €	
18- SECTION RANDONNÉE EN MONTAGNE	240,94 €	35,50 €	205,44 €	
19- SECTION SABLE COLORE	774,39 €	115,42 €	658,97 €	
20- SECTION SELF DEFENSE	829,12 €	6,00 €	823,12 €	
21- SECTION COHESION MCD	312,82 €	27,00 €	285,82 €	
22 - SECTION TENNIS	389,72 €	25,50 €	364,22 €	
23- SECTION TIR	7 518,86 €	1 924,50 €	5 594,36 €	
24- SECTION TRIATHLON	3 674,38 €	2 857,90 €	816,48 €	
25- BOUTIQUE	234,50 €	- €	234,50 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>138 133,56 €</b>	<b>68 693,36 €</b>	<b>69 440,20 €</b>	Solde sections
<b>SOLDE CSA2D + SECTIONS + LIVRET A</b>		<b>69 440,20 €</b>		<b>35 973,76 €</b>

Le bilan financier de 2022-2023 du club s'élève à 69 440,20€ (solde disponible).

Celui-ci est voté à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention

4. Budget de fonctionnement du bureau 2023-2024 et tarifs inscription au CSA2D.  
PREVISIONNEL 2023-2024 CSA2D

BUDGET CSA2D (hors sections)	BUDGET CSA au 31/08/2022	Prévisionnel	Dépenses réelles	Dépenses prévisionnelles	Observations
	2022-2023	2022-2023	2022-2023	2023-2024	
Compte Livret A	31 227,25 €				
Section Bureau + Caisse Espèces	23 175,92 €				
Rbst 1 section Plongée achat Bateau	1 500,00 €				RBST BATEAU SOLDÉ
Stock dormant boutique	- €				AUCUNE VENTE - A ENLEVER DU STOCK
Paiement des licences FCD		14 450,00 €	9 712,50 €	14 000,00 €	POUR 800 MEMBRES
AOT		91,00 €	91,00 €	91,00 €	
Assurances GMF		366,46 €	375,68 €	380,00 €	
Gestion compte/ Adispo		127,20 €	113,88 €	125,00 €	
Comptabilité CSA / Bourbon Compta		2 604,00 €	2 682,11 €	2 700,00 €	
Forfait Internet SFR		359,88 €	- €		CONTRAT RÉSILIÉ
Forfait GSM secrétaire		238,80 €	361,96 €	370,00 €	
Cartes membres CSA saison en cours		368,90 €	295,00 €	350,00 €	
Prêt section		3 000,00 €	2 700,58 €	3 000,00 €	
Site internet		150,00 €	150,00 €	180,00 €	
Fournitures diverses		250,00 €	212,50 €	250,00 €	
Licences FCD pour section + comité		595,00 €	542,50 €	595,00 €	
Dons (Odyssea - Cabat...)		500,00 €	700,00 €	700,00 €	
Déjeuner Comité/ Journée inscription		600,00 €	560,00 €	600,00 €	
Carburant pour activités des sections		500,00 €	500,00 €	500,00 €	
Soirée de clôture CSA2D		4 500,00 €	4 567,00 €	4 600,00 €	
Achats divers boutique		500,00 €		500,00 €	
<b>DEPENSES EXCEPTIONNELLES</b>		200,00 €	192,99 €	200,00 €	
<b>Totaux</b>	<b>55 903,17 €</b>	<b>29 401,24 €</b>	<b>23 757,70 €</b>	<b>29 141,00 €</b>	
	<b>ÉCART</b>	<b>5 643,54 €</b>			

Hypothèse de prévision de budget pour 800 licenciés.

Cette année un chèque de 700€ au profit des blessés des Armées sera remis par le Comité Directeur à Terre Fraternité. Le document CERFA de dons à l'association du 2° RPIMa est en pièce jointe de ce PV. Cette action sera reconduite pour la prochaine saison 2023-2024 au prorata du nombre de licencié.

Celui-ci est voté à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention

Tarifs pour la cotisation CSA2D + FCD saison 2023-2024 :

Catégorie	CSA2D	FCD	TOTAL
<b><u>Catégorie 1</u></b> Personnel militaire ou civil de la défense et leurs enfants +/- 18 ans, retraité militaire, réservistes	13,50€	17,50€	31€
<b><u>Catégorie 2 :</u></b> Personnel militaire de la défense en mission de courte durée Passagers familles: de 3j à 4 mois	3,50€	17,50€	21€
<b><u>Catégorie 3 :</u></b> Personnel hors défense parrainé par le président du CSA2D et le responsable section concernée	23,50€	17,50€	41€
<b><u>Catégorie 4 :</u></b> passager temporaire 1 ou 2 jours	6€	4€	10€

Les sections : tarifs inchangés pour les sections CSA2D sauf pour :

- Section « CANICROSS » ouverte à la CAT 3 – 10 €.
- Section « SELF DÉFENSE » 50 € au lieu de 100 €.
- Section « PARACHUTISME » augmentation de la licence FFP des moins de 25 ans à 72 € au lieu de 65 €.
- Section « TIR » : en raison de l'interdiction de tir prolongée que la section a connu cette année, les licenciés de la saison 2022-2023 qui n'ont pu participer aux séances et qui souhaitent renouveler leur licence pour la saison 2023-2024 paieront CAT 1 – 10 € et CAT3 – 45 €. Pour les nouveaux adhérents les tarifs 2022-2023 seront appliqués.

Les tarifs ont été voté à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention

## 5. Présentation des sections 2023-2024 et des tarifs.

Certaines sections n'ont toujours pas de repreneur, elles seront mises en sommeil s'il n'y a pas de responsables qui se présentent.

ACTIVITÉS AQUATIQUES	Benoit ARDUIN / Nadia / Sandrine
BRICOLAGE	Irma RIVIERE / Marie-Lys TECHER
CANI CROSS	Pauline BLOEBAUM / Cédric CERE / Ellen JUNG
CLUB ENFANTS	Olivier DURIGHELLO / Sophie VÉLIA
COUTURE	Christine BAUMANN / Colette TECHER
CROSS TRAINING FORCE	Nicolas LETO / M. RIBEROT
DÉCOUVERTE DE L'ILE	Christine BAUMANN / Christine FRANCOIS / Mythée ROUSSEAU
ENCADREMENT	Nelly Parmentier
FOOTBALL	EN ATTENTE DE REPRENEUR
GOLF	Olivier DEBIEN
MUSCULATION	REPRENEUR A CONFIRMER APRES DEPART DU Module 8H (MCD)
PARACHUTISME	Clément CAMENEN
PÉTANQUE	Lionel FABRE/ Florian LANGLET/ Mickael DELCROIX
PEINTURE/DESSIN	Nelly PARMENTIER
PEINTURE SUR PORCELAINE	Alice LEBON
PLONGÉE	Dominique RIOLLET / Cédric ARRONDEAU
RANDONNÉE EN MONTAGNE	Patrick TÉCHER
SABLE COLORÉ	Colette TÉCHER
SELF DÉFENSE	Eddy ODULES
SORTIE COHÉSION MCD	Chef élément 8H/MCD
TENNIS	Fernande BASSIRE / Alberto PEREZ
TIR	Jean Marie BALDY / Orlane BALDY
TRAIL	EN ATTENTE DE REPRENEUR
TRIATHLON	EN ATTENTE DE REPRENEUR

## 6. Fonctionnement des activités « AQUATIQUE » :

Le fonctionnement ainsi que le planning pour la section Aquatique a été présenté en assemblée.

OUVERTURE LE 14 SEPTEMBRE 2023 ET FIN LE 30 JUIN 2024		
BAIGNADE LOISIR début le 03/10/23 au 30/06/24	NATATION ENFANT du 07/10/23 au 31/05/24	AQUAFORME du 12/09/23 au 30/06/24
PISCINE FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS ET PÉRIODE DE FÊTES DU 21/12 AU 01/01		
BAIGNADE LOISIR ASSURÉES 2 DIMANCHES PAR MOIS PAR AQUABABYCLUB (option 2 DIMANCHES surveillance BNSSA MILITAIRE, réservé CAT1)		
S40 ET 42 - S44 ET 46 - S48 ET 50 - S01 ET 03 - S05 ET 07 - S09 ET 11 - S13 ET 15 - S17,19 ET 21 - S23 ET 25		

PISCINE CASERNES - septembre 2023 à juin 2024								
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
07:30						PLONGÉE 6H30 À 8H00	PLONGÉE 6H30 À 8H00	07:30
08:00							2 dimanches par mois assurés par Aquababyclub	08:00
08:30								08:30
09:00			NAT ENF suivant demande			NAT ENF		09:00
09:30			NAT ENF suivant demande			NAT ENF		09:30
10:00			NAT ENF suivant demande			NAT ENF		10:00
10:30								10:30
11:00			NAT ENF suivant demande			NAT ENF		11:00
11:30						NAT ENF		11:30
12:00						NAT ENF	B/LOISIR	12:00
12:30		A/BIKE		A/BIKE	A/BIKE	PAUSE	PAUSE	12:30
13:00								13:00
13:30				AQUAGYM		SAUVETAGE		13:30
14:00								14:00
14:30								14:30
15:00								15:00
15:30		BAIGNADE LOISIR	BAIGNADE LOISIR	BAIGNADE LOISIR	BAIGNADE LOISIR	BAIGNADE LOISIR	BAIGNADE LOISIR	15:30
16:00								16:00
16:30								16:30
17:00								17:00
17:30								17:30
18:00		A/BIKE	A/BIKE	A/BIKE	A/DYNAMIC			18:00
18:30								18:30
19:00								19:00
19:30								19:30
20:00								20:00
20:30								20:30
21:00								21:00

Celui-ci est voté à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention



## 7. Point de situation sur les adresses fonctionnelles, le site internet et Facebook.



**LAISSEZ :**  
**1- VOTRE IDENTIFIANT GMAIL**  
**2 - VOTRE MOT DE PASSE A VOTRE SUCESSEUR**

Les publications sur FACEBOOK/INTERNET donnent de la visibilité du CSA2D localement comme en métropole. Pour cela, il est nécessaire d'alimenter régulièrement le site par des articles (3 ou 4 lignes succinctes) et 2 à 6 photos. Cette année, seules quelques sections ont joué le jeu. Envoyez vos articles après sortie à [webmaster.csa2d@gmail.com](mailto:webmaster.csa2d@gmail.com)

En l'absence de statistiques communiquées par l'hébergeur du site nous n'avons pas de visibilité sur la fréquentation de celui-ci, mais elle reste faible. Il nous faudra donc décider en début de saison de l'opportunité de conserver ou non ce site.

## 8. Election du comité directeur saison 2023-2024

### Présentation du futur Comité Directeur



**Président**



**Vice-président**



**Secrétaire général**



**Secrétaire général adjoint**



**Trésorière**



**Secrétaire**



**Webmaster**

<b>SLIWANSKI</b>	<b>Olivier</b>	<b>Président</b>	CAT 1 (active)
<b>MONTEBELLO</b>	<b>Frédéric</b>	<b>Vice-président</b>	CAT 1 (active)
<b>PIERRÉ</b>	<b>Sébastien</b>	<b>Secrétaire général</b>	CAT 1 (active)
<b>GRATTEPANCHE</b>	<b>Nicolas</b>	<b>Secrétaire général adjoint</b>	CAT 1 (active)
<b>BASSIRE</b>	<b>Fernande</b>	<b>Trésorière</b>	CAT 1 (famille retraitée)
<b>VÉLIA</b>	<b>Sophie</b>	<b>Secrétaire</b>	CAT 1 (civil du MINARM)
<b>JANSON</b>	<b>Serge</b>	<b>Webmaster</b>	CAT 1 (retraité)



Un poste de secrétaire adjointe est à pourvoir.

L'élection des 7 membres du CoDir est validée à l'unanimité :

- ✚ 245 voix pour
- ✚ 0 voix contre
- ✚ 0 abstention

#### **9. Questions diverses de l'assemblée.**

NEANT

#### **10. Mot de clôture.**

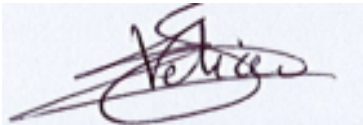
Le président remercie tous les membres de leur participation à cette Assemblée ainsi tous les bénévoles du comité directeur et des sections et souligne le travail de l'ombre des « piliers » du comité directeur sans qui le CSA2D n'existerait pas !!

Bonne continuation à ceux qui partent.

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée générale se termine 12h15.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire de séance.

**Sophie VÉLIA**  
Secrétaire du CSA2D



**Yann LE GALL**  
Président du CSA2D



#### Destinataires :

- CSA2D : membres du comité directeur
- CSA2D : responsables et adjoints de sections
- CSA2D : tous les adhérents

#### Pour information :

- Tout garnison Sud

Cerfa n° 11580\*04

**Reçu au titre des dons**  
**à certains organismes d'intérêt général**  
*Article 200, 238 bis et 978 du code général des impôts (CGI)*

Numéro d'ordre du reçu

### Bénéficiaire des versements

**Nom ou dénomination :**

ASSOCIATION DU 2E RPIMa

**Adresse :**

N° ..... Rue CASERNE CBA DUPUIS - BP 386

Code Postal 97457 Commune SAINT-PIERRE CEDEX

**Objet :**

DONS EN MATERIEL OU EN NUMERAIRE DANS LE BUT D'ORGANISER LES JOURNEES PORTES OUVERTES DU REGIMENT, LES 3 ET 4 JUIN 2023.  
 BUTS STATUTAIRE DE L'ASSOCIATION : CREER ET CONSOLIDER LE LIEN ARMEE-NATION PAR DES ACTIVITES CULTURELLES, ARTISTIQUES, SPORTIVES.  
 ENTRETEENIR LA COHESION ET L'ENTRAIDE ENTRE LES PERSONNELS DU 2RPIMa AINSI QUE TOUTE PERSONNE PARTAGEANT LES BUTS DE L'ASSOCIATION.

**Cochez la case concernée (1) :**

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du ..... publié au Journal officiel du ..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du .....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes : ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF (LOI DE 1901)

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

## Donateur

Nom :

Club Sportif et Artistique Défense Dupuis (CSA2D)

Prénoms :

Adresse :

Caserne DUPUIS

Code Postal 97410

Commune PIERREFONDS

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

700,00

Euros

Somme en toutes lettres : SEPT CENTS EUROS

Date du versement ou du don : 01/06/2023, .

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) :  200 du CGI  238 bis du CGI  978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique  Acte sous seing privé  Déclaration de don manuel  Autres

Nature du don :

Numéraire  Titres de sociétés cotés  Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces  Chèque  Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.


L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits : frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Président du CSA2D

SIRET: 403 344 880 00014



Date et signature

15/06/2023  
LE PRÉSIDENT DE  
L'ASSOCIATION DU  
2RPIMa